

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **77 (1941)**

Heft 13

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Bureau de Mauborget. — Avertissement. — Allocations familiales. — La réforme scolaire. — T. F.* — GENÈVE : *Marquons le point. — U. I. P. G. — MESSIEURS : Chronique genevoise. — Jardins scolaires. — NEUCHÂTEL : Assemblée des délégués (suite).*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : P. HENCHOZ : *Un concours pour un livre de lecture qui n'aboutit pas.* — R. JAQUET : *La jeunesse de demain.* — INFORMATIONS : *Chefs pour colonies linguistiques. — L'ÉCOLE ET LA NATURE : JEAN SIMONET : L'école et la protection de la nature. — TEXTES LITTÉRAIRES.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

BUREAU DE MAUBORGET

Il sera fermé le samedi 12 avril.

AVERTISSEMENT

Un de nos collègues a reçu récemment une lettre navrante d'un professeur de Bucarest, qui décrivait sa lamentable situation. Emu, mais non pas jusqu'à l'imprudence, notre collègue se renseigna auprès de notre légation à Bucarest. Le dit professeur (sa profession change, du reste, suivant les gens auxquels il s'adresse) est bien connu des autorités de la capitale roumaine ; il vient d'y purger une peine d'emprisonnement. Ce peu scrupuleux personnage vit des devises étrangères que lui envoient des gens trop facilement compatissants, de Suisse ou d'ailleurs.

A. C.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Notre caissier envoie, ces jours, les allocations décidées par la dernière assemblée des délégués. Pour établir la liste des bénéficiaires, nous nous sommes basés sur les questionnaires remplis par les membres du corps enseignant eux-mêmes, au début de cette année, questionnaires que le Département a bien voulu nous permettre de consulter.

Nous craignons qu'il y ait quelques oubliés ; aussi, tous les collègues, parents de trois enfants et plus, qui, *au 10 avril prochain*, n'auront pas reçu une allocation de 30 fr. par enfant (dès et y compris le troisième), voudront bien aviser le comité. D'avance, nous nous excusons auprès d'eux.

A. C.

LA RÉFORME SCOLAIRE

Le Club lausannois d'efficiencie avait invité, le 21 février dernier, tous ceux qu'intéressent les questions scolaires — et ils sont de plus en plus nombreux — à une conférence de M. le professeur Carrard.

A vrai dire, le conférencier ne prétend pas apporter des nouveautés pédagogiques ; il reconnaît les efforts accomplis par l'école primaire en particulier, il admire moins l'école secondaire. Les vérités qu'il a développées, tous les maîtres les connaissent et les approuvent, mais... ils les oublient trop souvent. Ils oublient qu'ils ont à préparer l'enfant pour la vie, qu'ils ont à développer ses aptitudes naturelles et non à lui faire parcourir tel ou tel programme.

En réduisant à un dixième la quantité des connaissances enseignées, on centuplerait les possibilités de l'enfant. Qu'on se contente de demander l'effort possible pour acquérir un minimum assimilable, que l'on plante des « piliers » grâce auxquels l'homme pourra se construire lui-même ! Car c'est d'une gymnastique de l'esprit qu'il s'agit, d'une éducation intellectuelle. Elle s'acquerra en enseignant par le concret une seule chose à la fois, en respectant le temps, en tenant compte des bienfaits du sommeil après l'acquisition d'une connaissance nouvelle.

L'école est trop passive. Elle doit trouver un juste équilibre entre la passivité qui donne à la discipline toute sa valeur et l'activité de l'élève, seule capable de donner l'esprit d'initiative. Pour le contrôle, il suffira de juger ce que l'enfant sait faire. Ainsi on déchargera les maîtres de besognes secondaires, aussi fastidieuses qu'inutiles : les notes, les corrections et les corrections des corrections ! Les examens deviendront fonctionnels et non plus quantitatifs. Alors les écoliers oseront collaborer, ils prendront des responsabilités, apprendront à observer, à penser, apprendront à apprendre.

Pour l'allègement des programmes, il faudra s'adresser non pas seulement à des pédagogues, mais aux hommes de la pratique, aux hommes qui sont dans la vie ; placés hors des classes, ils sauront mieux distinguer l'essentiel de l'accessoire.

M. Carrard a-t-il convaincu tout son auditoire ? Je n'oserais l'affirmer. Pourtant des applaudissements prolongés saluèrent la fin de sa causerie et le remercièrent pour tant de bon sens et de clarté. Quand donc osera-t-on envisager une réforme si radicale ? Quand franchira-t-on le fossé qui sépare les beaux principes, admis par presque tous, et la pratique scolaire ? Pour réaliser quelques progrès, nous devons, comme l'affirme M. Carrard « travailler l'opinion publique afin d'obtenir plus de compréhension et une meilleure collaboration de la part des parents ». Encore faut-il que nous sachions très clairement ce que nous voulons.

Ceux qui désirent connaître mieux les idées de M. le professeur

Carrard pourront se procurer la petite brochure qu'il vient de publier chez Delachaux et Niestlé : *La jeunesse de demain — réforme scolaire*. (1 fr. 75). Nous nous faisons un plaisir de la recommander. A. C.

FÉDÉRATION DES TRAITEMENTS FIXES

Le 15 mars, les délégués de la Fédération se sont réunis à Lausanne en assemblée ordinaire annuelle. Les délégués ont approuvé à l'unanimité le rapport du Comité central, présenté par M. Potterat, président. Ce rapport contenait le compte rendu détaillé de toute notre activité en 1940, et relatait toutes nos démarches en vue du rétablissement de nos traitements, et les résultats obtenus. L'Assemblée accepta ensuite les comptes et le budget, sans modification, après explications de M. Laurent, caissier.

L'acte le plus important de cette journée fut la nomination d'un secrétaire semi-permanent. Depuis trois ans environ, le Comité s'est activement occupé de cette importante question. Il fallait tout d'abord établir un cahier des charges précis, puis trouver un homme réunissant un certain nombre de qualités. Le choix du Comité s'est porté sur M. Alfred Margot, docteur en droit, avocat et député au Grand Conseil. L'assemblée a ratifié ce choix à l'unanimité et par acclamation. M. Margot entre immédiatement en activité, et il assiste à la fin de l'assemblée. Il explique comment il envisage sa nouvelle tâche. Il connaît notre situation, nos problèmes et nos difficultés et il apprécie l'esprit qui nous anime. Il nous défendra objectivement, car il a vu de très près l'administration vaudoise et en connaît les multiples qualités. Il s'efforcera de maintenir notre état d'esprit. Il offre sa franche collaboration et sollicite notre confiance.

Après cet exposé, chaque délégué est persuadé que M. Margot est exactement le secrétaire que nous désirions et des applaudissements chaleureux terminent cette première prise de contact.

Grâce à ses qualités, à sa formation professionnelle, à ses titres (docteur en droit, avocat et député) notre secrétaire sera à même de remplir ses fonctions à notre entière satisfaction. Nous pourrons enfin faire entendre directement notre voix au Grand Conseil : c'est là un élément essentiel.

Nous sommes très satisfaits de cette décision et nous souhaitons une cordiale bienvenue à M. Margot.

En fin de séance, nous procédons à la nomination du président de la Fédération.

M. Potterat, président en 1940, a fait part de son désistement, malgré les pressantes sollicitations de tous. M. Pilet, vice-président lui dit la vive reconnaissance de la Fédération qu'il a si bien su conduire en cette année difficile. Il a en effet travaillé avec un admirable dévoue-

ment, mettant à sa tâche toute sa conscience et ses talents. Il s'en va, unanimement regretté. Comme il vient de prendre sa retraite, après une belle carrière à la Police cantonale dont il était l'inspecteur principal, nos vœux l'accompagnent. M. Pilet lui remet une channe dédiée, comme témoignage de reconnaissance.

Pour le remplacer, l'assemblée nomme à l'unanimité M. Décorvet (Société des Fonctionnaires) jusqu'ici 2^e secrétaire du Comité central. M. Décorvet est un homme jeune, énergique et intelligent. Nous avons apprécié depuis longtemps ses qualités au Comité central. Il saura conduire la barque de notre Fédération avec fermeté.

Le Comité subira encore d'autres changements, que nous annoncerons prochainement, chaque société désignant elle-même son représentant.

Nous publierons prochainement un tableau complet de la situation des salariés de nos différents cantons, et les améliorations obtenues en 1940 et pour 1941.

M R

GENÈVE

MARQUONS LE POINT !

Les nombreuses démarches et tractations engagées au sujet de la taxation pour l'impôt de sacrifice de défense nationale viennent d'aboutir pour nous à un succès.

Nous nous étions élevés, dès le début, contre l'interprétation de l'ordonnance fédérale par l'administration cantonale de l'impôt, interprétation particulièrement défavorable aux fonctionnaires par le fait que les versements effectués par eux à la caisse de retraite étaient capitalisés dans certains cas et considérés comme fortune.

Grâce aux énergiques interventions du président de l'U.I.P.G., de notre avocat, Me André Guinand, et de M. Lachavanne, membre du comité de la C.I.A., l'administration de l'impôt a été amenée à interpréter d'une façon beaucoup plus favorable pour nous les dispositions de la loi fédérale.

Nous enregistrons ce résultat avec satisfaction et donnerons tous renseignements nécessaires à ce sujet lors de la séance plénière qui sera convoquée prochainement pour examiner plusieurs problèmes concernant la C.I.A. et le fonds de subsides.

AD. LAGIER.

U. I. P. G. — MESSIEURS

CHRONIQUE GENEVOISE DE L'« ÉDUCATEUR »

Notre vice-président, Emile Dottrens — qui préside la commission d'études de l'U.I.P.G. — a exprimé le désir d'abandonner ses fonctions de correspondant genevois au *Bulletin*. Il a rempli l'an dernier son mandat avec conscience et nous tenons à l'en remercier.

De nombreux collègues étant périodiquement mobilisés, le comité

de l'U.I.P.G. a pensé bien faire en confiant la chronique genevoise de notre journal à une commission de rédaction qui se réunira le premier et le troisième lundis de chaque mois. *Les correspondances pour le journal doivent être adressées au secrétaire de cette commission, notre collègue Charles-Elie Ducommun, rue de Berne 47.*

Nous comptons sur le concours de tous ceux qui s'intéressent à notre vie corporative et nous les remercions pour leur précieuse collaboration.

CH. DUCHEMIN.

JARDINS SCOLAIRES

Les circonstances présentes lui paraissant propices, la « Société suisse de Travail manuel et de Réforme scolaire » entreprend une vaste campagne en faveur des jardins scolaires. A toutes les autorités scolaires de la Suisse, on demande de mettre à la disposition des degrés supérieurs de l'école primaire les moyens matériels permettant la réalisation des jardins scolaires.

Il ne serait pas mauvais que le corps enseignant, intéressé au premier chef à cette question, en pèse le pour et le contre et dise franchement son avis. Car il ne saurait être question de lancer à la légère une affaire qui, dans ces conditions, ne serait que feu de paille.

Faisons d'abord le point de ce qu'a réalisé l'école primaire genevoise dans le domaine du jardinage scolaire. Peu de chose.

Le jardinage figure comme branche obligatoire dans le programme des écoles secondaires rurales ; ces écoles ont à leur disposition un jardin prêté par la commune, le matériel nécessaire ; un maître spécial, secondé par le maître de classe, donne l'enseignement.

Quelques classes spéciales pratiquent ou ont pratiqué le jardinage ; une classe de préapprentissage a pendant plusieurs années mené à bien la culture d'un jardin, mais cette expérience n'a pu être poursuivie. Enfin quelques classes d'observation et d'école-jardin pour enfants difficiles, placées dans des conditions particulièrement favorables, s'occupent des jardins scolaires depuis une dizaine d'années.

La S. S. T. M. demande davantage. La proposition vient à son heure, alors que l'agriculture et ce qui y touche sont l'objet de toutes les sollicitudes.

Quels seraient pour notre école les avantages du jardinage scolaire ?

Au point de vue pédagogique, c'est entendu, l'affaire est excellente et un maître saura « faire rendre » à la méthode plus sans doute qu'au jardin lui-même. Activité de l'élève, sain dérivatif aux travaux uniquement intellectuels, école d'observation, d'initiative, de persévérance, activité physique raisonnable, réhabilitation du travail manuel, tels sont quelques-uns de ces avantages.

Au point de vue pratique, le principal n'est pas de produire, encore que le rendement puisse être à considérer lui aussi, mais de créer chez

nos enfants et par contre-coup chez leurs parents un état d'esprit favorable aux jardins familiaux. C'est encore de lancer un pont entre le citadin et le paysan ; peut-être aussi d'initier à une profession point encore trop encombrée.

En résumé, valeur pédagogique certaine — l'expérience en fait foi — utilité pratique moins directe mais indiscutable.

Le revers de la médaille maintenant. Quatre objections majeures apparaissent à première vue : non-préparation du corps enseignant, programmes déjà trop chargés, difficultés matérielles et d'organisation, périodes de vacances.

Rien ne peut être tenté sans la collaboration active des maîtres. La préparation technique — il n'en faut guère — est moins indispensable qu'une ferme volonté de mener à bien l'entreprise commencée. L'école primaire et le corps enseignant se sont déjà vus, bon gré mal gré, chargés de tant de besognes moins en rapport avec leur activité essentielle, qu'il serait étonnant qu'ils fissent *a priori* grise mine au projet. Toutefois il faut écarter l'idée d'imposer à un maître le jardinage scolaire ; il n'en faut charger que ceux qui le désirent et s'en sentent capables. Tout essai basé sur l'obligation est voué à l'échec.

Où trouver le temps d'enseigner le jardinage ? Ce n'est pas la moindre difficulté. Les garçons des classes mixtes pourraient utiliser le temps des leçons de couture. Comme il n'est pas possible de faire travailler simultanément un trop grand nombre d'élèves sous la surveillance d'un seul maître, une répartition des enfants entre plusieurs maîtres en vue d'occupations différentes devrait être étudiée. Peut-être serait-il possible, dans certains cas, de former par bâtiment une équipe d'élèves choisis parmi les moins doués pour le travail scolaire, pour lesquels les exigences du programme seraient réduites, équipe qui consacrerait quelques après-midi par semaine au jardinage ? Enfin une grande souplesse serait laissée à toute l'organisation pour permettre de profiter du temps favorable, de faire au moment voulu tels travaux urgents.

Difficultés matérielles. Il faut un terrain aussi rapproché de l'école que possible ; il faut de l'outillage en suffisance. La solution du premier point est aisée en campagne ; en ville, elle se heurtera à des complications certaines. La question de l'outillage est, en fait, une question de crédits... N'insistons pas !

L'entretien des jardins pendant les grandes vacances pose tout un problème. Faut-il confier ce travail à de tierces personnes ? Le maître pourra-t-il, devra-t-il s'en charger ? Conviendrait-il de le remettre à des classes gardiennes de vacances ? Chaque cas devra être examiné pour lui-même.

La Section genevoise de la S. S. T. M. s'est déclarée prête à seconder les éventuels organisateurs de jardins scolaires. Toutefois elle voudrait

connaître l'accueil que réserve le corps enseignant à cette proposition. Dans ce but, elle adressera à tous les collègues intéressés un bref questionnaire. Chacun voudra bien le remplir et le retourner. Ce n'est qu'après étude des réponses que la S. G. T. M. prendra définitivement position.

J. CH.

NEUCHÂTEL ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS (*Suite*)

L'assemblée entend ensuite la lecture du rapport administratif et du résumé des comptes de l'Exposition scolaire présentés par M. *Maurice Montandon*, président de cette institution.

Celle-ci, malgré les temps difficiles que nous vivons, et une restriction dans les heures d'ouvertures des locaux, a vu accourir un plus grand nombre de visiteurs. Il y a aussi recrudescence du nombre des volumes et objets prêtés.

L'exercice financier boucle par un léger boni de Fr. 72.—.

Les comptes ont été vérifiés et reconnus exacts par MM. F. Humbert-Droz et Xavier Zürcher.

Nous donnerons plus tard quelques aperçus du susdit rapport.

Un dernier rapport est porté à la connaissance des délégués. C'est celui des vérificateurs des comptes de la Caisse S. P. N. et de la Caisse d'entr'aide.

Ces comptes ont été vérifiés par Mlle *M. Crisinel* et M. *A. Bühler* qui en ont reconnu l'exactitude et proposent à l'assemblée d'en donner décharge au Caissier et au Comité central, avec remerciements.

Tous les rapports précités sont alors mis en discussion. Personne ne demande la parole. Au vote, ils sont adoptés à l'unanimité.

* * *

Le président donne ensuite lecture d'une lettre adressée au Comité central dans laquelle l'auteur, M. *A. Bühler*, ci-dessus nommé, suggère, à titre personnel, d'apporter dans notre comptabilité quelques modifications qui simplifieraient le travail du caissier. Il ajoute des recommandations concernant le placement de nos réserves. Le Comité central examinera la suite à donner à cette lettre.

Puis l'assemblée est appelée à se prononcer sur les propositions du Comité central concernant les cotisations. Elles sont adoptées à l'unanimité.

Les cotisations pour 1941 sont donc fixées comme suit : Fr. 8.— à la Caisse centrale ; Fr. 1.— à la Caisse d'entr'aide ; Fr. 2.— à la Romande et Fr. 6.— pour l'abonnement à *L'Éducateur*. Total : Fr. 17.—.

Le budget est enfin mis aux voix et accepté sans changement.

Puis vient la ronde des nominations. Sont nommés : *vérification des comptes de la S. P. N.* : Mlle *Aimée Grandjean* et M. *Alfred Kohler*.

Les deux suppléants seront désignés par la section de La Chaux-de-Fonds.

Vérification des comptes de l'Exposition scolaire : Mlle *Marie-Louise*

Roulet et M. H.-L. Gédet. Suppléants : Mlle Suzanne Ribaux et M. Jean Gattiker.

* * *

Le dernier objet de l'ordre du jour suscite un brin de discussion.

M. Philippe Bourquin remercie, au nom de l'assemblée, le Comité central de son activité. Sa reconnaissance s'en va en particulier au président qui a dû se surpasser en efforts pour diriger notre barque.

Il rappelle ensuite que nos traitements ont subi, en 1936, une diminution de base d'environ 10 % indépendamment de la réduction temporaire dont nous venons d'être libérés. L'augmentation du coût de la vie justifie un remaniement de l'échelle dans le sens d'une adaptation aux besoins nouveaux. M. Bourquin prie le Comité central d'étudier la question et d'en saisir la Fédération des fonctionnaires.

Notre collègue soulève encore un autre point. Selon des bruits qui courent, dit-il, certaines communes auraient l'intention de prendre des mesures restrictives quant au domicile des retraités. Ceux qui sont issus du personnel enseignant ou de l'administration communale seraient dans l'obligation de conserver leur résidence dans la commune où s'est exercée leur activité. Si tel est le cas, le Comité central doit faire opposition aux mesures en question à cause du préjudice qu'elles causeraient aux retraités.

M. J.-Ed. Matthey estime que les mesures auxquelles il vient d'être fait allusion constitueraient un abus de droit. Il doute que certaines communes songent à les prendre.

Les bruits dont parle M. Bourquin résultent sans doute de la déformation d'une décision prise par les autorités de Neuchâtel à l'égard d'une catégorie de fonctionnaires et de membres du corps enseignant qui sont au bénéfice d'un complément de retraite. Ceux qui ne seront pas domiciliés sur le territoire communal, le 1^{er} janvier 1943, perdront, dès cette date, tout droit à la part complémentaire de leur pension.

Il rappelle, dans ce domaine, une restriction peut-être oubliée qui frappe les pensionnaires des fonds de prévoyance institués par l'Etat. Il est opéré une retenue de 1 % sur les pensions de ceux qui sont domiciliés hors du canton. Cette retenue représente pour le Fonds scolaire une somme d'environ Fr. 400.— par année. Elle est faite en application de l'article 3 de la Loi du 14 mars 1939, qu'un grand nombre de nos membres ignorent très probablement.

On prête aussi à la Confédération, ajoute-t-il, l'intention de prélever un impôt sur les pensions des retraités fédéraux vivant à l'étranger.

Le président déclare alors qu'il prend acte pour étude des vœux exprimés par M. Bourquin.

Enfin, M. Charles Rothen, notre représentant au comité de la Fédération des fonctionnaires, annonce que celle-ci envisage, pour cette année, une action tendant à obtenir des allocations de vie chère.

L'assemblée close, nos délégués prennent le thé en commun ; puis bon nombre d'entre eux s'en vont faire les cent pas le long des quais, où le spectacle est ravissant.

J.-Ed. M.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

UN CONCOURS POUR LIVRE DE LECTURE QUI N'ABOUTIT PAS

(Notes sur l'histoire de l'école romande.)

L'intérêt réel de ce sujet, pour l'histoire de l'instruction publique dans notre pays, n'aurait pas été suffisant pour nous autoriser à le traiter dans les colonnes de l'*Educateur*. Mais il s'en attache un autre, qui touche aux principes mêmes qui doivent guider l'élaboration de ce genre de manuels scolaires. C'est pour cette raison que nous estimons utile de relater rapidement *l'échec du premier concours* ouvert dans le canton de Vaud en vue de doter les classes primaires d'un bon *livre de lecture*.

Ce concours avait été organisé en 1852 par la *Société vaudoise d'Utilité publique*, pour la composition d'un *Premier livre de lecture destiné aux enfants de huit à douze ans*. Un prix du montant de 300 fr. et un accessit de 150 fr. furent mis à la disposition du jury pour récompenser les deux meilleurs manuscrits présentés.

En fait, ni le prix de 300 fr. ni l'accessit de 150 fr. ne furent décernés. Cela nous rappelle l'histoire de cette *grande médaille d'or*, d'une valeur de quatre louis, que la Société vaudoise d'Emulation, au début du 19^e siècle, offrait au meilleur travail de concours sur la question des *passations à clos* et de la suppression du droit de vaine pâture. Laquelle ne fut jamais décernée, ni même fondue, alors même que 17 mémoires fussent parvenus au jury, présidé par le Dr Verdeil. Aucun des dix-sept travaux n'avait trouvé grâce devant les bonnes lunettes... d'or !... des oracles de la commission !

En ce qui concerne le concours pour un Livre de lecture, six ouvrages avaient été présentés à un jury de cinq membres présidé par le pasteur C.-A. Dapples. Aucun ne fut retenu par le comité de la Société vaudoise d'Utilité publique, ensuite d'un rapport motivé adopté par son assemblée générale du 30 septembre 1853. Toutes garanties semblaient donc données pour que l'on ne pût pas accuser ces messieurs d'avoir avant tout cherché à faire une économie de 450 fr. !

Les projets soumis à la commission n'étaient cependant point sans valeur littéraire, pédagogique ou éducative. Et celle-ci s'empresse de le reconnaître, du moins pour trois ou quatre d'entre eux. Mais tous contenaient beaucoup de choses critiquables à divers points de vue, et révélaient de graves lacunes, qui justifiaient, paraît-il, leur élimination, les uns après les autres.

Ce sont précisément ces lacunes qui sont susceptibles de nous intéresser en nous fournissant des indications d'une valeur permanente dans ce domaine.

Un petit *traité* de la *religion*, des *sciences naturelles*, de l'*histoire*

nationale suisse, et enfin, des *arts et métiers* se trouva éliminé sans autre, comme très incomplet.

Le second manuscrit était une sorte de *catéchisme philosophique*, par demandes et réponses, comme le catéchisme d'Osterwald ; et, peut-être, une attaque sournoise de quelque libre-penseur à l'égard de ce dernier. Il fut également exécuté en trois lignes, où l'on sent filtrer une ironie qui montre que les membres du jury n'avaient pas du tout été dupes des intentions réelles de l'auteur.

... — « cet ouvrage n'a sûrement pas été destiné par son auteur à servir de *premier livre de lecture* ; et nous n'avons pas bien pu comprendre à quel titre il avait été envoyé au concours. »

Suit une citation que le rapporteur pense être suffisante pour expliquer au nom de ses collègues « que nous n'avons pas dû nous y arrêter beaucoup ». Cette citation nous paraît assez savoureuse pour que nous la reproduisions, à titre de curiosité.

Dans un chapitre sur *la Mort*, l'auteur s'exprime ainsi :

— « Les esprits animaux dans l'homme ne sont pas l'esprit proprement dit, mais un fluide qui est joint à lui pour le servir dans ses opérations. Notre corps, usé, rompu, ne peut plus retenir en lui notre âme, elle s'échappe, le fluide des esprits animaux se répand dans les airs par la destruction de la complexité (nous dirions : la fusion) de ces deux essences ; la volonté est anéantie, et il ne reste plus rien que la matière qui retourne à la terre.

— *Demande.* — Ne pourrait-on pas, lors de la mort, recueillir cette essence de nos âmes, qui est jointe par complexité à l'esprit ?

— *Réponse.* — Comme l'esprit peut prendre plus ou moins de développement suivant le plus ou moins de raréfaction de ce fluide, il est certain que, si on pouvait le recueillir avec un gazomètre, on pourrait amener peut-être quelques résultats nouveaux propres à cette essence. »

Voilà une idée qui ne manque assurément pas d'originalité, ajoute C. A. Dapples. En effet, si l'on pouvait remiser et conserver dans un gazomètre les *idées* dont le cerveau humain est si fertile, mais qui ont tant de peine à se faire accueillir dans les milieux les plus favorables à leur cristallisation, nul doute qu'elles finiraient par se bonifier au contact les unes des autres, et à prendre une force d'expansion irrésistible !

Revenons à notre concours.

Le manuscrit n. V était intitulé : *Mémoires d'Henri*. Sorte de journal soi-disant écrit par un écolier, au cours de deux mois, pour l'instruction de ses camarades.

— « Cet ouvrage, dit le rapporteur, renferme de très bons enseignements religieux et moraux. On le lit avec intérêt et avec plaisir, quoi qu'il ne paraisse pas naturel qu'un jeune enfant soit aussi habitué à la réflexion et sache aussi bien profiter de tous les événements pour

en tirer les enseignements les plus utiles. ...Il a d'ailleurs été écrit avec trop de rapidité. Il en résulte qu'il présente beaucoup de longueurs et des répétitions... Il faudrait le corriger quant au style, et l'abrégé considérablement. »

Nous en avons vu bien d'autres, dès lors, de ces « mémoires » d'un enfant écrits par une grande personne !... Et sous une forme modernisée, le genre fait encore florès dans certains milieux. Il n'en vaut pas davantage parce qu'il s'est habillé « vingtième siècle » !

Dans notre dernier article, nous passerons rapidement en revue les trois autres manuscrits ; et les considérations générales par lesquelles le jury de 1853 justifiait des exigences pédagogiques qui nous paraissent remarquables pour l'époque.

P. HENCHOZ.

LA JEUNESSE DE DEMAIN

A. Carrard, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel.

Comme l'indique, dans sa préface, M. A. Carrard, le but de sa brochure est d'exposer à tous ceux que le problème scolaire intéresse quelles sont les règles pédagogiques reconnues et expérimentées dont il s'agit de généraliser l'application. Car, pour M. Carrard, les méthodes scolaires utilisées chez nous ont abouti à un échec et nous devons donner à nos enfants « une formation qui leur permettra plus tard de se comporter d'une façon rationnelle et compréhensive en face des événements qui les entourent » (*sic*).

Or quelles sont ces règles pédagogiques ? Ce sont celles de l'école active : maintenir l'intérêt en éveil et pour cela, donner l'impression aux élèves qu'ils vont réussir ; enseigner par le concret et varier suffisamment souvent l'effort demandé. Il importe également de n'enseigner qu'une seule chose nouvelle à la fois, de laisser trouver, de s'appuyer sur le travail subconscient (la nuit porte conseil, nous dit l'auteur), de consolider les résultats obtenus en demandant à un élève d'expliquer à ses camarades ce qu'il a compris.

L'école devant préparer l'enfant à la vie, elle doit également et surtout donner aux élèves une méthode. D'où les principes énoncés par M. Carrard : 1. Apprendre à observer. 2. Apprendre à collaborer. 3. Apprendre à penser. 4. Apprendre à apprendre. 5. Apprendre à se dominer.

La réforme scolaire proposée devrait faire porter l'accent des programmes et des inspections sur le côté fonctionnel de l'intelligence et non sur la quantité des connaissances acquises, tout en mettant à la disposition des maîtres des manuels respectant les principes pédagogiques modernes et un matériel permettant des expériences. Enfin, l'opinion publique devrait être informée pour obtenir une meilleure collaboration de la part des parents.

Le caractère un peu schématique de cette brochure, qu'accentue le

résumé ci-dessus, laisse de côté, volontairement, je pense, bien des problèmes dont il appartient aux instituteurs de trouver la solution. Mais l'on reconnaîtra que les points soulevés par M. Carrard sont ceux qui ont été discutés par nos Congrès et que beaucoup de nos revendications de jadis ou de naguère jouissent d'une vogue à laquelle nous n'étions pas accoutumés. « Rien de ce que nous proposons n'est révolutionnaire ou inconnu » dit M. Carrard. Il serait donc de bonne méthode de chercher quels obstacles ont pu entraver jusqu'ici une réforme au sujet de laquelle les meilleurs esprits sont tombés d'accord. L'école, surtout l'école populaire, n'est pas un monde en soi. C'est un lieu de passage et ses buts, ses programmes, son effort sont conditionnés par les exigences de l'école secondaire qui lui fait suite. Cette dépendance a rendu vaines bien des tentatives de réforme. Devant l'afflux des élèves, les établissements d'école secondaire cherchent, dans les premières années, à éliminer tous les éléments faibles, selon des méthodes qui, il faut bien le dire, ne sont ni probantes ni pédagogiques. Mémorisation, rythme accéléré dans l'acquisition des notions nouvelles, succession des examens, autant de conditions de travail qui ne sont pas saines. Mais le collège mène à l'Université et le développement des techniques et du domaine scientifique oblige à un effort soutenu. Il faudrait avoir le courage de porter la hache dans les branches gourmandes des programmes et rompre enfin avec une tradition qui étouffe. Car je ne crois pas que les techniques préconisées par M. Carrard soient plus rapides que les méthodes traditionnelles. Elles tendent, et heureusement, à humaniser l'école et, en ce sens, nous ne pouvons qu'y applaudir. La difficulté viendra du nombre des effectifs, des frais, et du changement profond que toute réforme implique, tant dans l'opinion publique que dans l'esprit des enseignants.

Je n'ai guère goûté les graphiques par lesquels, dans sa conclusion, M. Carrard tente d'illustrer sa thèse. Faire dépendre de la somme des connaissances le développement de notions telles que l'invention, le progrès ou le plaisir ; donner comme couronnement à l'école passive des vertus telles que l'obéissance, la discipline et l'ordre, me paraissent de purs jeux d'esprit. Et quand dans sa préface, M. Carrard dit : « Nous avons été navrés de constater un manque total de compréhension pour l'interdépendance des différentes disciplines enseignées à l'école, telle que l'influence de la géographie sur l'histoire, les répercussions des grands mouvements d'idées sur l'évolution politique, sociale et économique des peuples », je pense que c'est la qualité intellectuelle des interlocuteurs de M. Carrard qui est ici en cause et non l'école qu'ils ont suivie. Car, et je m'excuse de le rappeler, il n'y a pas que des élèves intelligents.

Au demeurant, le travail de M. Carrard est une contribution inté-

ressante à ce que l'on pourra appeler « la campagne scolaire de l'année 1940 ». Mêlés à des affirmations plus discutables, il y a des aperçus ingénieux, la présence constante d'une expérience nuancée, et une grande clarté de desseins. L'on se prend à regretter parfois une expression un peu lâche qui fait tort à la netteté de la pensée. R. JAQUET.

INFORMATIONS CHEFS POUR COLONIES LINGUISTIQUES

Pro Juventute organise cet été-ci de nouveau, en Suisse romande et en Suisse alémanique, *des colonies de vacances linguistiques* pour nos jeunes, dans le cadre des « Vacances suisses pour la Jeunesse ».

Ces colonies remplissent un double but : elles offrent aux participants l'occasion non seulement de cultiver la langue dans laquelle ils désirent se perfectionner, mais encore de connaître une contrée de notre pays. C'est pourquoi les jeunes « colons » logent chez l'habitant moyennant un prix de pension modeste, secondent leurs hôtes dans leurs travaux de maison et des champs, reçoivent des leçons de français prises en commun, font des excursions, visitent les curiosités de l'endroit, les entreprises intéressantes, etc. Ces colonies, organisées de préférence dans des localités rurales, sont placées sous la direction d'un chef qui recherche dans sa région des familles disposées à recevoir un jeune hôte, s'occupe des leçons à donner, guide les jeunes dans leurs excursions et, d'une manière générale, dans l'emploi de leur temps libre.

Les personnes que cette tâche intéresserait et qui seraient disposées à fonctionner comme chefs de colonie sont priées de s'annoncer à *Pro Juventute, Vacances suisses pour la Jeunesse*, Stampfenbachstrasse 12, Zurich 1, qui donnera tous les renseignements désirés.

L'ÉCOLE ET LA NATURE

L'ÉCOLE ET LA PROTECTION DE LA NATURE

Fleurs.

Quand le printemps revient, quand les arbres et les buissons se parent de leur jeune feuillage et que de tièdes parfums remplissent l'air léger, quand s'accomplit, une fois de plus, le miracle du renouveau, les hommes semblent renaître. Subissant intensément l'appel de la Nature, ils s'échappent des cités ; des bandes joyeuses envahissent les campagnes. Tous veulent jouir de la magie des beaux jours et, à l'instar des abeilles, se griser d'air pur et de lumière.

Quoi de plus naturel, de plus salubre aussi, que ces randonnées à pied, à travers champs et forêts ? Quoi de meilleur, pour nos enfants, que ces courses folles qui mettent du rose aux joues pâlies et du soleil dans les cœurs ?

Malheureusement, avec ces promenades printanières, se manifeste trop souvent, chez les petits et chez leurs aînés, un instinct fâcheux qu'il importe de combattre énergiquement : celui du pillage et de la destruction des fleurs.

Notre tapis végétal est la victime innocente de l'amour même que nous lui portons. Ces fleurs sont si belles qu'on veut en rapporter le plus possible à la maison pour orner sa table ou sa fenêtre ; ces espèces rares, ne faut-il pas les prendre avant qu'un autre s'en empare ?

Cette plante curieuse qui pousse là-haut, au bord du rocher, ne doit-on pas l'arracher, sans tarder, pour la placer dans sa rocaille ?

Mille prétextes semblent nous autoriser à dévaliser, sans réflexion et sans pitié, dame Nature.

Loin de nous la pensée de reprendre le petit qui orne sa coiffure d'un rameau fleuri ou d'une guirlande de pâquerettes, de gronder l'enfant qui, pour offrir à sa maman un joli bouquet, cueille dans la prairie une brassée de fleurettes ; nous ne blâmerons pas davantage le citadin qui, pour égayer son horizon de toits et de cheminées, place sur sa fenêtre une belle assiette garnie de primevères.

Seulement, il y a la mesure : ici comme ailleurs, l'excès est un défaut et certaines pratiques exagérées appauvrissent notre flore d'inquiétante façon.

Pourquoi cette frénésie de destruction que l'on observe fréquemment chez les enfants et les jeunes gens : les arbres, les saules en particulier, voient leurs rameaux brisés sans soin ; les chatons, si précieux pour l'apiculture, sont arrachés en masse, la baguette coupée dans la haie sert à décapiter les innocentes fleurettes qui ornent le bord du chemin ; on cueille ici des brassées de tiges fleuries qu'on perd ou qu'on jette, flétries, un peu plus loin, dans la poussière ; on remplit des paniers entiers de plantes de primevères ; plus tard, au moment des courses de montagne, on accroche au guidon de la bicyclette des gerbes de jonquilles ou de narcisses dont on ne saura que faire, ou on suspend à son sac des balais de rhododendrons qui ne fleuriront plus !

Etourderie, sottise, vaine gloriole, snobisme et, hélas, parfois, méchanceté...

Depuis plusieurs années, la Ligue suisse pour la protection de la Nature ¹ (L. S. P. N.) s'est émue de ce fâcheux état de choses.

Elle a demandé et obtenu que les autorités réagissent contre un pareil vandalisme.

¹ La L.S.P.N., puissante et utile organisation qui groupe aujourd'hui plus de 40 000 membres (cotisation annuelle : 2 fr. au minimum), publie un très intéressant *Bulletin*, richement illustré, qui est envoyé gratuitement aux sociétaires.

C'est de divers articles parus dans cette publication, sous la signature de MM. Dr Bornand, A. U. Däniker, Ph. Schmidt, Sam. Aubert, A. de M.-de B., etc., que nous avons extrait une partie de la matière du présent travail.

Des mesures ont été prises pour protéger les espèces végétales les plus menacées de disparition ; on a interdit complètement l'arrachage et même la cueillette des plus rares. La police, aidée parfois par des équipes privées d'amis de la nature, recrutées au sein des sociétés de montagne, surveille certains districts où croissent encore le *Sabot de Vénus* et d'autres merveilles. La presse s'est intéressée à la question, des conférences sont données ; bref, on s'efforce de faire l'éducation du public. Tâche difficile et ingrate !

Tous ceux qui, épris des beautés de notre chère petite Patrie suisse, pensent que la faune et la flore si originales qu'elle possède constituent une partie du patrimoine précieux que nous devons lui conserver, s'efforcent de lutter contre les erreurs d'une génération égoïste et imprévoyante.

Toutefois, les lois édictées ne peuvent être que cantonales, car, dans un pays aussi varié que le nôtre, telle plante commune et non classée dans une région (*muquet, trolle, arum*, etc.) devient rare et doit être protégée ailleurs. C'est ainsi que 165 espèces de fleurs sont, aujourd'hui, en Suisse, placées sous la protection de la loi, les unes dans un seul canton, d'autres dans plusieurs, un certain nombre dans tous. Parmi les plantes dont l'existence est en péril et dont l'arrachage et même la cueillette sont interdits dans la plupart de nos cantons, citons : le *Sabot de Vénus*, l'*Edelweiss*, le *Lis Martagon*, la *Primevère auricule*, l'*Ancolie des Alpes*, certaines *Gentianes*, l'*Orchis vanillé* et les *Ophrys*, diverses *Anémones*, le *Rhododendron*, le *Chardon bleu*, le *Cyclamen*, etc.

La cueillette des *chatons* (ceux de *saules* en particulier) est défendue dans 8 cantons.

Malheureusement, si la loi existe, le contrôle est fort difficile, car il suppose un personnel nombreux ; de ce fait, les sanctions sont rares et les résultats souvent peu réjouissants. Hélas, la conscience humaine est si élastique !

Quelques exemples feront toucher du doigt le danger qui menace nos plus belles fleurs sauvages.

Le *Lis Martagon*, cette charmante plante qui hante nos forêts, est pourchassée à tel point, dans le canton de Zurich, malgré l'interdiction de le cueillir que, lors d'un contrôle effectué par la police, un dimanche soir, on en saisit 2700 exemplaires (avec racines) dans les sacs de touristes sans scrupules.

Le *Sabot de Vénus*, bien plus rare encore, est, naturellement, plus convoité et, en 1937, un agent en découvrit 35 plantes complètes dans le sac d'un seul amateur !

Le magnifique *Daphné Cneorum* du Marchairuz et de la vallée de Joux est, lui aussi, cueilli et surtout arraché en telle quantité par des promeneurs venus de toutes parts, à pied, à bicyclette ou en auto,

que sa disparition à brève échéance eût été irrévocable si de sévères mesures n'eussent été prises par les autorités vaudoises pour enrayer ce vandalisme insensé.

Et l'*Edelweiss* ! Le gouvernement schwytois s'avisa, un dimanche soir, de faire visiter les sacs des touristes revenant de la montagne et on découvrit plus de 1000 exemplaires de cette fleur fatale, la plupart, avec les racines.

Fleur fatale, en effet, car, du 28 juillet au 10 août de la même année (1937), sept personnes, dans ce seul canton, perdirent la vie en allant la cueillir !

Même la récolte, en quantités exagérées, de fleurs dont la reproduction est assurée, dont l'existence n'est pas menacée, comme la *jonquille*, le *narcisse* ou la *primevère vulgaire*, devient un non-sens et une faute grave : non-sens, car ces gerbes unicolores, ou au parfum obsédant, ne présentent rien d'esthétique ; faute, car elle habitue la jeunesse à détruire sans mesure et sans nécessité et constitue une erreur de principe.

Un simple calcul nous montrera où conduit fatalement l'arrachage excessif de la plante la plus commune.

Si, dans une ville d'une certaine importance, 1000 ou 2000 personnes détruisent, chaque printemps, une dizaine seulement de ces charmantes primevères qui ornent de si heureuse façon les talus de nos campagnes, c'est 10 000, 20 000 pieds qui disparaissent chaque année ! Comment une plante résisterait-elle longtemps à un tel massacre ? Nous nous permettrons, à propos de primevères, une suggestion. Pourquoi ne conseillerait-on pas, au moins aux enfants de nos écoles (ville surtout), de prendre simplement la peine, lorsque les plantes de primevères, après avoir, pendant plusieurs jours, égayé la demeure familiale, ont cessé de fleurir et de plaire, d'aller les replanter quelque part dans la campagne ? Le geste serait généreux, le résultat, fort appréciable. Habitons la jeunesse à considérer la vie (même celle du végétal !) comme une chose sacrée.

(A suivre.)

JEAN SIMONET.

TEXTES LITTÉRAIRES Printemps.

Le bec d'un sécateur claque au long des allées de rosiers. Un autre lui répond, dans le verger. Il y aura tout à l'heure sous la roseraie une jonchée de surgeons tendres, rouges d'aurore au sommet, verts et juteux à la base. Dans le verger, les raides baguettes d'abricotier, sacrifiées, brûleront, une heure encore, leur petite flamme de fleur avant de mourir, et les abeilles n'en laisseront rien perdre.

(La maison de Claudine.)

COLETTE.

LES RAMEAUX PÂQUES

Pour échapper aux graves soucis de l'heure, pour se retremper dans une atmosphère de sérénité, rien ne vaut un livre qui ouvre des horizons nouveaux, cultive l'esprit, enrichit la mémoire et délasse. Offrez donc des livres pour Pâques.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Instituteurs, institutrices ! Notre matériel
de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !

Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :



WILH. SCHWEIZER & Co. WINTERTHUR

**le calcul
l'école active
le travail manuel**



HOTELS ET DÉPENDANCES : 145 LITS

12 MAI - 28 SEPTEMBRE 1941

Eau sulfureuse (48°), radio-active (11 unités Mâche).
Eaux-mères chlorurées sodiques, bromurées et iodu-
rées-magnésiennes. Traitement de toutes formes de
rhumatisme. Affections gynécologiques. Affections
des muqueuses. - Hydrothérapie - Massages - Inha-
lations - Bains de sable chaud - Installations modernes.

Médecin : Dr. Petitpierre.

Arrangements forfaitaires, cure de 21 jours, à
Fr. 300.-, 325.-, 350.- et 375.-. Majoration de
Fr. 1.- par jour du 25 juin au 15 août

Renseignements par la Direction de l'Etablissement :

LAVEY-LES-BAINS - TÉLÉPHONE 203

PRÊTS
SANS CAUTION

aux membres du Corps enseignant.
Services prompts et sérieux. Dis-
crétion absolue. Timbre-réponse.

BANQUE PROCRÉDIT S.A., FRIBOURG

POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'*Éducateur*
et le *Bulletin Corporatif*, s'adresser à la S.A.

PUBLICITAS

Rue Pichard, 13
LAUSANNE

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Cartes indispensables

Carte des pays balkaniques : Hongrie, Yougoslavie, Roumanie, Bulgarie, Grèce.

Echelle 1 : 2.000.000 ; dimensions 67 × 93 cm. Fr. **2.80**

Carte des Pays du Nord : Danemark, Norvège, Suède, Finlande. Echelle 1 : 2.000.000, dimensions 77 × 99 cm.

Fr. **2.50**

Carte de l'Europe occidentale et Angleterre : Echelle 1 : 2.000.000 ; dimensions 66 × 94 cm. avec une **Carte synoptique d'Europe** à l'échelle 1 : 11.000.000. Au verso : carte détaillée à l'échelle 1 : 1.000.000.

Fr. **2.50**

Carte de l'Europe centrale : Echelle 1 : 5.000.000 ; dimensions 50 × 69 cm.

Fr. **1.50**

Carte générale de l'Europe avec 16 000 noms.

Echelle 1 : 5.000.000 ; dimensions 94 × 109 cm. Fr. **3.50**

Carte du monde : Echelle 1 : 32.000.000 ; dimensions 75 × 125 cm.

Fr. **4.50**

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle